



## PRÉFET DE HAUTE-LOIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Communauté de communes



# CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire de la Jeune Loire



## **ENTRE**

### **Le territoire de la Jeune Loire**

Représenté par les Présidents des 5 Communautés de Communes et du PETR de la Jeune Loire :

#### **La Communauté de Communes Loire Semène**

Représentée par son Président : Monsieur Frédéric GIRODET

Autorisé par la délibération du Conseil Communautaire du 06 juillet 2021

#### **La Communauté de Communes du Haut-Lignon**

Représentée par son Président : Monsieur David SALQUE -PRADIER

Autorisé par la délibération du Conseil Communautaire du 24 juin 2021

#### **La Communauté de Communes Marches du Velay-Rochebaron**

Représentée par son Président : Monsieur Xavier DELPY

Autorisé par la délibération du Conseil Communautaire du 29 juin 2021

#### **La Communauté de Communes Pays de Montfaucon**

Représentée par son Président : Monsieur Bernard SOUVIGNET

Autorisé par la délibération du Conseil Communautaire du 14 juin 2021

#### **La Communauté de Communes des Sucs**

Représentée par son Président : Monsieur Daniel FAVIER

Autorisé par la délibération du Conseil Communautaire du 01 juillet 2021

#### **Le PETR de la Jeune Loire**

Représenté par son Président : Monsieur Claude VIAL

Autorisé par la délibération du Conseil Syndical du 08 juillet 2021

Ci-après désigné par territoire de la Jeune Loire,

## **ET**

### **L'État,**

Représenté par Monsieur Eric ETIENNE, Préfet de la Haute-Loire

Ci-après désigné par « l'État » ;

ET

**Le Conseil départemental de la Haute-Loire,**

Représenté par Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du Conseil départemental de Haute-Loire

Ci-après désigné par « le Conseil départemental »

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

## Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

### Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Jeune Loire autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires

engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

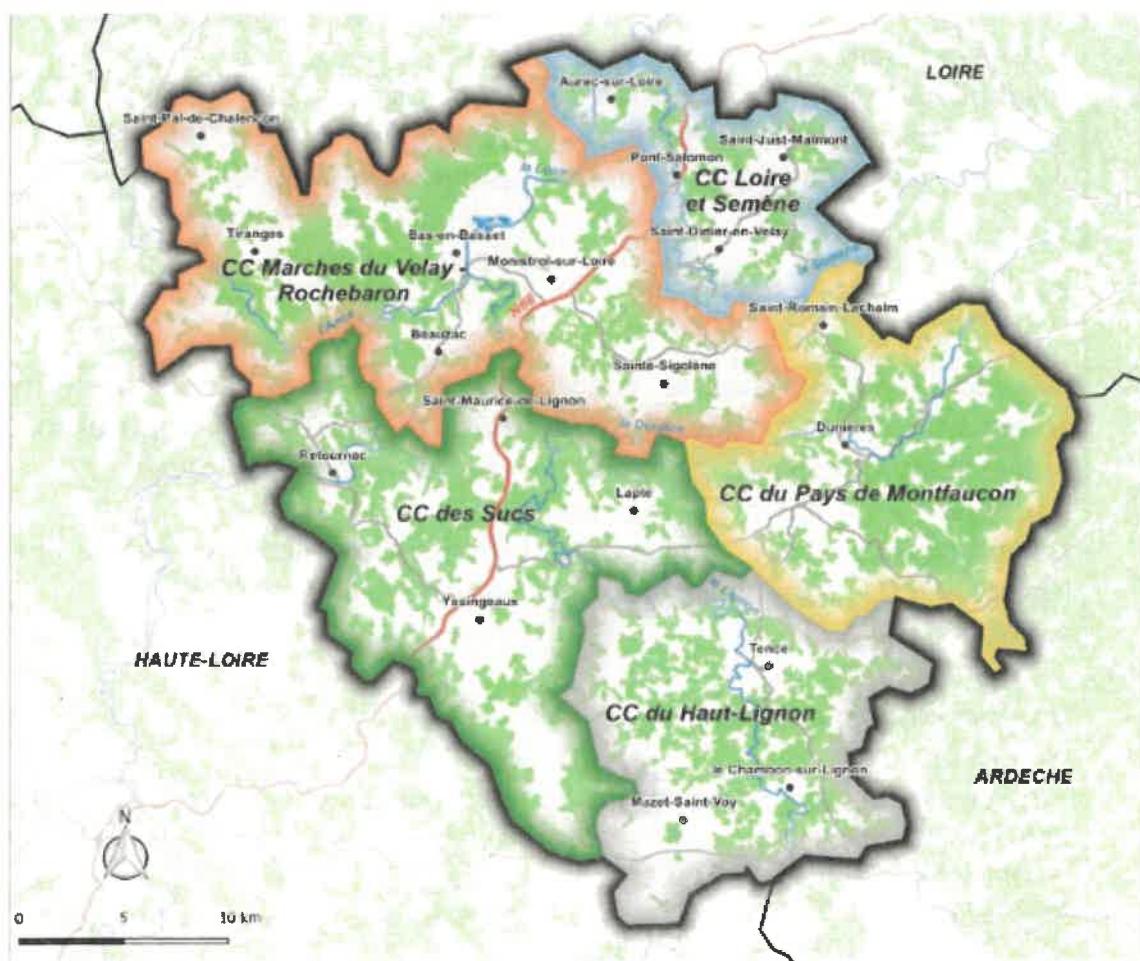
Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

### Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire de la Jeune Loire et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

#### ► DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE



Situé au cœur de la région Auvergne-Rhône-Alpes, en Haute-Loire, le territoire de la Jeune Loire est à l'interface de deux ensembles urbains : la métropole Stéphanoise à l'Est (400 000 hab.) et l'agglomération du Puy-en-Velay à l'Ouest (81 000 hab.).

La Jeune Loire couvre un bassin de vie de 44 communes regroupées au sein de 5 intercommunalités. Il est peuplé de plus de 87 000 habitants pour 1 160 km<sup>2</sup>.

**Documents ressources (à télécharger sur le site du PETR [www.jeune-loire.fr](http://www.jeune-loire.fr)) :**

- Diagnostic du SCOT révisé et approuvé en 2017
- Diagnostic du Projet Alimentaire de Territoire
- Banque d'études du PETR notamment sur les questions de mobilité (Enquête ménages et déplacements, Transport à la demande, transport en commun...)
- Observatoire économique du territoire : <https://monprojet.jeune-loire.fr>

## LES FONDEMENTS DU PROJET DE TERRITOIRE

	ATOUTS – OPPORTUNITES	FAIBLESSES – MENACES
POPULATION	<p>Une croissance démographique dynamique depuis 30 ans portée en grande partie par un solde migratoire positif</p>	<p>Des disparités dans le développement sur le territoire Une croissance ralentie depuis 2008</p> <p>Des signes de vieillissement de la population, la part des + de 60 ans en progression (= 30 %) Accueil de familles déjà constituée (quadragénaires)</p> <p>Dynamique d'accueil liée à « l'effet COVID » depuis mars 2020.</p>
EMPLOIS ET ACTIVITES	<p>Une économie qui repose encore aujourd'hui sur des filières industrielles historiques qui ont su s'adapter aux ruptures technologiques et aux aléas législatifs (plasturgie) et économiques.</p> <p>Un modèle agricole en cours de transition.</p>	<p>Des filières industrielles qui souffrent d'un déficit d'image et d'une problématique de ressource en main d'œuvre.</p> <p>Un modèle agricole qui évolue vers un plus petit réseau d'exploitations</p>
	<p>Une économie qui s'appuie sur le développement de l'économie présentielle et sur un tissu de petites entreprises dynamiques.</p> <p>Un territoire qui s'appuie sur un cadre environnemental exceptionnel.</p> <p>Un patrimoine bâti préservé qui est valorisé par le développement</p>	<p>Part des cellules commerciales vacantes en augmentation dans les centres-bourgs, des petits commerces en difficulté face à l'offre des grandes surfaces et du e-commerce.</p> <p>Problématique de la transmission d'entreprise qui peut entraîner à terme une perte d'activités et de savoir.</p>

	touristique.	
	Un territoire attractif qui accueille des emplois. Une part de cadres et professions intellectuelles supérieures plus élevée que la moyenne départementale.	Une offre en foncier et immobilier économique déficitaire. Problématique des secteurs en tension.
HABITAT et SERVICES	Une dynamique de la construction neuve engagée depuis maintenant plus de 15 ans et qui permet de soutenir la croissance démographique.  Un stock de résidences secondaires qui permet d'accompagner le développement du territoire sans consommer davantage d'espaces.	Une diversification insuffisante du parc de logements face au vieillissement de La population.  Avec le phénomène de desserrement des ménages, un risque de « manque d'offres » de petites surfaces pour certains ménages.  Des centres anciens qui se dégradent et qui font peser un risque sur l'armature d'équipements, de commerces et de services.
	Une offre de services à la population de qualité. Une offre sanitaire en cours de structuration.	Une densité de médecins moins forte que dans le département et la Région.
	Des aménagements numériques en développement.	Des zones blanches en termes de couvertures numériques et téléphoniques.
	Une mobilité des ménages essentiellement interne. Un réseau ferré desservant les principaux pôles du territoire et offrant des potentialités de développement. De nouvelles initiatives : service de transport à la demande, aires de covoiturage, Mobi'pouce.	Une utilisation quasi-systématique de la voiture personnelle. Aucune intermodalité entre les modes de transports, notamment avec les gares.

## LE PROJET DE TERRITOIRE – UN SCENARIO DE DEVELOPPEMENT QUI REPOSE SUR UNE DYNAMIQUE D'ACCUEIL DE POPULATION

Le projet de territoire de la Jeune Loire s'articule autour de l'ambition de maintenir une **dynamique d'attractivité équilibrée et pérenne** en favorisant des **conditions d'accueil adaptées** et en développant sa capacité à **fixer durablement les populations** sur son territoire. Pour cela, le territoire doit à l'horizon 2035 :

- Organiser les conditions d'accueil de nouveaux habitants permettant de porter la population du Pays à 100 000 habitants en 2035.
- Favoriser la création d'environ 5 000 emplois grâce à un développement intégré, qualitatif et cohérent reposant sur une armature urbaine multipolaire.

- Renforcer la structuration du territoire afin de permettre aux :
  - o Bourgs centres de jouer un rôle d'animation à l'échelle des bassins de vie et d'offrir une diversité de logements, d'équipements, de services et de commerces. Ces bourgs-centres doivent par ailleurs structurer les pôles d'emplois majeurs.
  - o Bourgs relais de répondre aux besoins de proximité afin de constituer des points d'appui qui créent une alternative aux bourgs centres et structurent des pôles d'emplois locaux.
  - o Villages de conserver une attractivité résidentielle afin d'assurer la viabilité des équipements communaux et de préserver la vie des communes.

## ► UNE VISION STRATEGIQUE PARTAGEE ET CO-CONSTRUISTE AUTOUR DE DISPOSITIFS

- Le **SCOT** a fait l'objet d'une large concertation lors de sa révision de 2017, il représente le socle du projet de territoire dans nos échanges en interne en Jeune Loire, avec les communautés de communes, les communes, les partenaires institutionnels, consulaires, associatifs et en externe avec les territoires voisins.
- Le PETR de la Jeune Loire en partenariat avec ses communautés de communes et son Conseil de développement pilote et anime un certain nombre de réflexions communes autour de thématiques spécifiques et à enjeux pour le développement du territoire, telles que :
  - o Un **Projet Alimentaire de Territoire** : l'alimentation en Jeune Loire a toujours été placée au cœur du projet de territoire du Pays. Elle constitue un levier fort de la qualité de vie, du bien vivre ensemble et de son identité. Le territoire souhaite accompagner la transition du modèle agricole local pour tendre vers une politique alimentaire intégrée en cohérence avec les orientations de la politique nationale de l'alimentation. Initié en 2018, le PAT Jeune Loire est désormais entré dans sa phase de mise en œuvre opérationnelle, il a fait l'objet d'une labellisation par l'État en mars 2021 (reconnaissance de niveau 2).
  - o Une politique en faveur de la **Mobilité** : le maintien de la dynamique d'attractivité du territoire et de sa capacité à fixer les populations durablement passe par la recherche de moyens pour remédier à l'auto-solisme et encourager les solutions de mobilités alternatives. Le PETR en partenariat avec ses communautés de communes anime une commission mobilité depuis 2014 et porte un programme d'actions et d'expérimentations en tant que lauréat du dispositif national « France Mobilité ».
  - o Un **Plan Climat Air Énergie** et une démarche **Territoire à Énergie Positive** : qui viennent d'être engagés en 2021 à l'échelle de l'ensemble du territoire de la Jeune Loire démontrant une ambition forte de toutes les communautés de communes de porter une politique en faveur de la transition énergétique et écologique du territoire.

- Une **Cellule économique** en Jeune Loire : il s'agit d'une instance animée par le PETR depuis 2012 qui regroupe les acteurs du développement économique. Son action porte sur le pilotage de réflexions stratégiques liées à la capacité du territoire d'accompagner les mutations économiques, le développement d'activités et l'accueil de nouvelles entreprises. La Cellule économique a développé des outils collaboratifs entre les partenaires (observatoire économique) et des outils de promotion de l'offre économique du territoire (plateforme web, banque d'images...).
- Une **Charte Forestière du territoire** : le PETR en partenariat avec les acteurs de la filière « forêt » a élaboré sa Charte Forestière de Territoire en 2007. Ce document de concertation a suscité une réflexion collective pour déterminer les actions menant à une gestion raisonnée de la filière bois/forêt, que ce soit dans ses fonctions économique, écologique, paysagère ou de loisirs.
- Des **programmes LEADER** : le PETR et les communautés de communes soutiennent le développement du territoire depuis 2007 à l'appui de dispositifs européens pilotés en local par les élus et les partenaires de la société civile (2007-2014 et 2014-2020).

## **Article 2 – Ambition du territoire de la Jeune Loire**

Le territoire de la Jeune Loire s'inscrit dans un développement dynamique et équilibré qui s'articule autour d'une **organisation urbaine multipolaire** qui doit renforcer la **proximité**. Ce territoire à dominante rurale est un **cœur de nature** qui connaît une **croissance démographique** active. Celle-ci est portée en grande partie par un solde migratoire positif qui a entraîné un développement résidentiel important et induit **des enjeux forts en termes de déplacements, d'équilibre entre les espaces naturels, urbains et agricoles, d'offre en équipements et services et d'emploi**.

### ***La Jeune Loire un territoire qui évolue...***

Riche de ses ressources humaines, naturelles, de ses savoir-faire et de son patrimoine, de son esprit entrepreneurial, le cadre de vie de la Jeune Loire est toujours recherché par les extra-muros et plébiscité par la population locale. Depuis plusieurs années, on observe un glissement dans les catégories d'âge de population accueillie et un desserrement des ménages. La Jeune Loire doit désormais faire face à un vieillissement de sa population. En parallèle, depuis mars 2020, un nouveau phénomène d'accueil de population est à l'œuvre dans toutes les communes du territoire, effet attribué à la pandémie COVID, mais qui n'a pas encore été quantifié et analysé. Les populations urbaines ont le désir de se mettre au « vert », la démocratisation du télétravail qui s'est généralisé a également été un vrai accélérateur dans l'installation de ces nouveaux arrivants en Jeune Loire. Est-ce un phénomène durable ? Quels types de populations le territoire de la Jeune accueille-t-il depuis un an ? Leur installation s'inscrira-t-elle dans le temps ?

### ***Une économie qui s'affaiblit...***

Malgré une forte volonté entrepreneuriale, les menaces qui pèsent sur les entreprises, sont de véritables enjeux pour les acteurs du territoire dans les décennies à venir. Les filières

historiques industrielles doivent sans cesse faire preuve d'innovation pour se renouveler, malgré la multitude de contraintes en vigueur ou à venir. De plus, l'évasion commerciale importante, due à la proximité de la région stéphanoise, ne crée pas de richesse supplémentaire, captée dans l'économie locale.

Le taux d'emploi du territoire diminue par manque de mise à niveau entre l'offre d'emploi sur le territoire et l'arrivée de nouveaux ménages.

### ***Si rien n'est fait...***

Ces deux phénomènes pourraient entraîner, à terme, une forte tendance à la résidentialisation du territoire et à sa mutation en un bassin périurbain « dortoir » et « désolidarisé » (augmentation des déplacements, consommation excessive de terrains au détriment des zones agricoles et des espaces naturels, consommation extérieure au territoire, fracture et isolement de certaines populations...).

Pour faire face à ces enjeux,

## **LA STRATEGIE RETENUE PAR LE TERRITOIRE S'ORGANISE AUTOUR D'UNE PRIORITE CIBLEE :**

### **Développer la vitalité du territoire pour fixer durablement nos populations**

#### **DEVELOPPER :**

- § En accompagnant l'innovation, le changement et l'esprit d'entreprendre
- § En construisant le territoire de demain

#### **LA VITALITE qui se caractérise par :**

- § Une population impliquée et solidaire
- § Des filières variées pour une économie équilibrée et relocalisée
- § Des ressources culturelles, patrimoniales, vectrices de lien social

#### **FIXER DURABLEMENT :**

- § En proposant un avenir économique à notre population (emploi...)
- § En garantissant un territoire connecté doté d'une bonne couverture des réseaux, infrastructures et services de communication
- § Par un développement plus vertueux (accompagner le changement et la transition écologique...)

#### **NOS POPULATIONS :**

- § Les populations arrivantes et les habitants ancrés au territoire...
- § Les actifs, les partenaires privés, publics...
- § Les jeunes, les seniors, les hommes, les femmes du territoire...

Pour accompagner cette ambition, trois axes stratégiques ont été identifiés et seront déclinés dans les fiches actions :

- **AXE 1 – GARANTIR L'ESSENTIEL DES SERVICES DANS UNE LOGIQUE DURABLE ET EQUILIBRE**

- **AXE 2 – AMPLIFIER LES CAPACITES DE DEVELOPPEMENT, D'ENTREPRENDRE EN JEUNE LOIRE, POUR UNE MEILLEURE VALORISATION DES RESSOURCES DU TERRITOIRE, VECTEUR DE CROISSANCE ET D'EMPLOIS**
- **AXE 3 – INSCRIRE LE TERRITOIRE DANS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE, AFIN DE RENFORCER L'ATTRACTIVITE DURABLE DU TERRITOIRE ET D'APPORTER UNE REPONSE AUX DEFIS ENVIRONNEMENTAUX**

### Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire de la Jeune Loire approuvé en date du 23 juin 2021 en Conférence des Présidents – Bureau du PETR de la Jeune Loire et sur le fondement des projets de territoire intercommunaux :

#### Des objectifs stratégiques à atteindre

L'objectif général est d'articuler « habiter, vivre, travailler en Jeune Loire et préparer la mutation du territoire au temps de la transition écologique ». Pour cela, il faudra :

- **Orientation 1:** Réussir à appréhender les besoins des nouvelles populations et adapter l'offre de services
- **Orientation 2 :** Garantir une mobilité pour tous et économie en énergie fossile
- **Orientation 3 :** Accélérer le déploiement des réseaux de communication
- **Orientation 4 :** Valoriser les initiatives partenariales ou solidaires favorisant le lien social
- **Orientation 5 :** Conforter l'économie et accompagner la diversification
- **Orientation 6 :** Valoriser l'identité et les savoir-faire locaux
- **Orientation 7 :** Favoriser la valorisation économique des ressources du territoire
- **Orientation 8 :** Améliorer l'efficacité énergétique du territoire
- **Orientation 9 :** S'adapter au changement climatique
- **Orientation 10 :** Préserver le cadre de vie « offre d'appel » de la Jeune Loire et valoriser les ressources

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

## Article 4 – Les Plans d’actions

Chaque Communauté de Communes en Jeune Loire décline le projet de territoire en actions que la collectivité et ses acteurs territoriaux souhaitent engager.

### 4.1 Communauté de communes du HAUT-LIGNON

#### A – Intégration des contractualisations et programmes de l’État

- Les programmes territorialisés de l’ANCT :
  - o Petites villes de demain : Tence, Le Chambon sur Lignon, CCHL
- Territoire d’Industrie
- Les contrats de l’État transversaux :
  - o Programme Alimentaire de Territoire
- L’intégration avec les dispositifs contractuels régionaux et/ou départementaux est recherchée, dans toute la mesure du possible.

#### B- Validation du volet opérationnel

Compte tenu de la réélection sur la commune de Tence, le plan de mandat communautaire n’a pu être travaillé mais sera établi au cours du 2<sup>e</sup> semestre 2021.

Il s’appuiera sur les axes déjà définis lors des précédents mandats :

- Économie : Accueil de nouvelles entreprises pour développer l’emploi et assurer le maintien sur le territoire des entreprises existantes.
- Tourisme : Améliorer notre identité touristique en prenant en compte les nouveaux modes de consommation et de communication.
- Enfance – Jeunesse : Travailler avec nos partenaires pour le maintien de nos structures Enfance-Jeunesse et développer l’accueil des jeunes (adolescents et jeunes majeurs).
- Culture : Développer notre offre culturelle afin de proposer des animations pour les publics jeunes, seniors, et publics empêchés.
- Sport : Promotion du sport auprès des plus jeunes avec la labellisation du territoire à Terre de Jeux 2024
- Cadre de Vie – Habitat – Développement durable : Préservation de la qualité de vie du territoire par la mise en place d’actions en faveur de l’habitat et le Développement durable (PCAET – TEPOS).

Les projets et actions font l’objet de fiches descriptives, jointes en annexe 2.

### 4.2 Communauté de communes LOIRE SEMENE

- Les programmes territorialisés de l’ANCT :
  - o Petites villes de demain : Aurec-sur-Loire, Saint-Didier-en-Velay et Saint-Just-Malmont

- Territoire d'Industrie
- Les contrats de l'État transversaux :
  - o Programme Alimentaire de Territoire
  - o Convention d'Éducation aux Arts et à la Culture 2018-2021
  - o Convention Territoriale Globale 2019-2022
- L'intégration avec les dispositifs contractuels régionaux et/ou départementaux (Contrat Ambition Région, Contrat 43.11) est recherchée, dans toute la mesure du possible.

## B- Validation du volet opérationnel

« Loire Semène » est un territoire constitué de nombreux équilibres qu'il conviendra de préserver dans les années à venir.

- Entre **ruralité** (environnement et cadre de vie préservé, tranquillité, proximité, lien) et **proximité de bassins urbains** (accessibilité, dynamique de l'emploi et du tissu associatif, services de santé).
- Entre **traditions** (savoir-faire, convivialité, entraide) et **innovation** (accueil et accompagnement des entreprises, accès au numérique, développement touristique).
- Entre **logiques communautaires** et **autonomie des communes** : exercice des compétences intercommunales dans le cadre d'une solidarité financière et de mise en commun de moyens (mutualisation) permettant à chacun d'atteindre ses objectifs.

Le plan de mandat 2020-2026 de la Communauté de Communes Loire Semène adopté en décembre 2020 est ainsi décliné au travers de **3 ambitions** qui mettent en scène les défis de façon transversale :

- **Agir sur nos patrimoines – Source de pérennité**

Nous disposons d'un environnement et d'un cadre de vie remarquables, qui nous différencient et qu'il convient de préserver.

Nous intervenons sur des composantes de l'aménagement du territoire (aménagement, habitat, gestion de l'eau et des déchets, équipements, petit patrimoine...) qui nécessitent d'avoir une approche transversale afin de garantir un équilibre et une cohésion territoriale.

Nous avons la responsabilité d'agir et d'engager la transition écologique qui garantira notre bien-être futur.

- **Agir pour tous nos acteurs – Source de dynamisme**

Nous accompagnons nos habitants dès leur plus jeune âge et sommes des interlocuteurs privilégiés des familles au travers de nos politiques petite enfance / enfance et jeunesse, mais également de prévention lors de situations de rupture.

Nous pouvons agir de manière ambitieuse en matière de cohésion sociale mais également d'attractivité grâce à nos interventions en matière culturelle et de loisirs.

Nous pouvons privilégier des démarches actives d'écoute et d'accompagnement et sommes à l'interface de l'action de plusieurs acteurs institutionnels, avec lesquels nous pouvons travailler de manière renforcée.

Nous devons être identifiés comme l'interlocuteur ressource « incontournable » des acteurs économiques dans leurs souhaits d'installation ou de développement sur le territoire, en accord avec notre socle commun d'équilibre.

#### - **Agir ensemble – Ressources**

Nous sommes les gestionnaires d'un patrimoine commun (bâtiments, voiries, cours d'eau) qui nécessite des moyens humains et financiers.

Nous disposons d'outils (SIG) qui nous permettent de mieux connaître notre territoire et d'optimiser notre action.

Nous nous inscrivons dans un contexte global de diminution des ressources financières qui nous engage à des efforts en termes de mutualisation.

Nous sommes dans un contexte qui nous invite à renforcer notre effort d'innovation autour du numérique, tant pour favoriser notre communication interne que pour renforcer notre attractivité externe.

Les projets et actions font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 2.

### **4.3 Communauté de communes MARCHES DU VELAY-ROCHEBARON**

#### **A – Intégration des contractualisations et programmes de l'État**

- Les programmes territorialisés de l'ANCT :
  - o Petites villes de demain : Monistrol sur Loire, Sainte Sigolène
- Territoire d'industrie
- Les contrats de l'État transversaux :
  - o Programme Alimentaire de Territoire

- L'intégration avec les dispositifs contractuels régionaux et départementaux (Contrat Ambition Région avec AURA, Contrat 43.11) est recherchée, dans toute la mesure du possible.

## B – Validation du volet opérationnel

Fruit de 6 mois de travail (Cotechs, Copils et commissions) le projet de territoire « Marches du Velay Rochebaron » 2020-2027 a été validé le 29 juin 2021 par le conseil communautaire.

Le projet de territoire se décline autour de 4 axes majeurs :

- Le développement du territoire
- La qualité de vie
- La préservation de l'environnement
- Les solidarités territoriales

**Les enjeux principaux concernent les domaines suivants :**

**Enfance jeunesse** dégagés par l'analyse des besoins sociaux (ABS):

- Consolider l'offre d'accueil d'urgence, d'accueil ponctuel ou en horaires atypiques des jeunes enfants,
- Accompagner la parentalité,
- Mettre en place des actions jeunesse (soutien à la mobilité et à la scolarité).

**Solidarités territoriales :**

- Favoriser le lien social entre habitants et les intégrer dans un territoire dynamique
- Optimiser la conduite des politiques publiques menées sur le territoire

**Sport :**

- Développer les associations sportives intercommunales
- Faire rayonner les équipements intercommunaux
- Favoriser l'accès au sport
- Permettre aux clubs d'être la vitrine du territoire

**Culture :**

- Renforcer la proximité de l'offre culturelle
- Rendre accessible économiquement l'offre culturelle
- Diversifier les propositions culturelles et développer l'audace artistique
- Renforcer l'offre visant les jeunes publics (dont scolaires)
- Développer les relations interpersonnelles et lutter contre l'isolement
- Renforcer l'attractivité touristique
- Accentuer la participation des jeunes retraités en tant qu'acteurs de la culture
- Développer l'esprit d'innovation dans le territoire
- Anticiper le vieillissement de la population

### **Tourisme :**

- Renforcer l'attractivité du territoire : touristique et résidentielle
- S'affirmer (d'un point de vue touristique, dans la destination Gorges de la Loire)
- Améliorer le cadre de vie des habitants en enrichissant et valorisant les spécificités

### **Économie :**

- Conforter la dynamique économique, moteur de la richesse et de la croissance du territoire communautaire.
- Le Foncier (possibilités d'aménagement, Coûts, SCOT, Loi Montagne, Pression foncière...)
- La qualité environnementale
- L'action publique (sa complexité, ses différents acteurs, sa lisibilité, l'image de la plasturgie...)
- La diversification (artisanale, commerciale, de service ou industrielle)
- L'agriculture et la transformation agroalimentaire (maintien de l'agriculture)
- Aménager le territoire (RN88 et RD, THD, etc.)
- La formation (et recherche de compétences)
- L'écosystème des entreprises (cluster, sous-traitance, CTI...)

### **Transition écologique :**

- Engager le territoire dans une transition écologique en devenant territoire à énergie
- Être cohérent et légitime à promouvoir la transition écologique sur le territoire
- Gérer durablement les ressources du territoire en assurant la protection des espaces naturels et de la biodiversité
- Développer les mobilités moins carbonées tout en optimisant les flux et en favorisant les connexions avec les territoires extérieurs

### **Eau assainissement gemapi :**

- Gérer durablement les ressources en eau et assurer leur qualité
- Valoriser, préserver et restaurer les cours d'eau et les milieux aquatiques
- Optimiser la gestion de l'eau en organisant efficacement le petit cycle de l'eau
- Réduire le risque inondation et s'adapter aux changements climatiques (PI)

### **Déchets :**

- Réduire la quantité de déchets
- Valoriser un maximum de déchets
- Favoriser le réemploi, l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire
- Maîtriser les coûts

### **Mobilité :**

- Renforcer l'accessibilité physique aux services, équipements et activités
- Repenser les mobilités autour de la gare de Bas Monistrol
- Favoriser les mobilités douces

### **Mutualisation :**

- Optimiser les moyens et les expertises
- Réaliser des économies
- Monter en compétences

Les projets et actions font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 2.

#### **4.4 Communauté de communes PAYS DE MONTFAUCON**

##### **A – Intégration des contractualisations et programmes de l’État**

- Les programmes territorialisés de l’ANCT :
  - o Petites villes de demain : Dunières – Montfaucon – Riotord – CCPM
- Territoire d’industrie
- Les contrats de l’État transversaux :
  - o Programme Alimentaire de Territoire
  - o Convention Territoriale Globale 2020-2023
- L’intégration avec les dispositifs contractuels régionaux et/ou départementaux est recherchée, dans toute la mesure du possible.

##### **B – Validation du volet opérationnel**

Le plan de mandat communautaire 2020-2026 a fléché une thématique centrale : **l’attractivité**.

Il se décline en quatre axes stratégiques :

- Compétitivité : économie, tourisme, voirie-transports et réseaux TIC.
- Solidarité : enfance-jeunesse-écoles, culture, sport-associations et santé-social.
- Qualité : cadre de vie, habitat et développement durable.
- Identité : identité de territoire et communication.

Les projets et actions font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 2.

#### **4.5 Communauté de communes DES SUCS**

##### **A – Intégration des contractualisations et programmes de l’État**

- Les programmes territorialisés de l’ANCT :
  - o Petites villes de demain : Yssingeaux, Retournac, CCDS
- Territoire d’industrie
- Les contrats de l’État transversaux :
  - o Programme Alimentaire de Territoire
  - o Contrat enfance Jeunesse jusqu’en 2021
- L’intégration avec les dispositifs contractuels régionaux et/ou départementaux est recherchée, dans toute la mesure du possible.

##### **B- Validation du volet opérationnel**

La feuille de route communautaire pour le mandat a défini une ligne directrice pour autour d'un fil conducteur : « Les Sucs : un territoire attractif, volontaire et solidaire ».

## **Objectif 1 : Renforcer l'attractivité économique et touristique du territoire de manière pérenne**

- Développer l'activité économique sur le territoire

- Disposer des moyens suffisants pour permettre aux entreprises locales de se développer sur le territoire et d'en attirer de nouvelles
- Accompagner les entreprises dans la gestion de leurs problématiques au fil de l'eau en renforçant le rôle de la Communauté de communes comme acteur stratégique dans le réseau entrepreneurial

- Assurer la promotion et la communication des atouts économiques du territoire pour attirer de nouvelles entreprises

- Soutenir l'agriculture du territoire et initier des synergies avec l'ensemble des acteurs

- Développer une stratégie touristique de mise en valeur du territoire sans rechercher un tourisme de masse

- Créer une réflexion globale sur le tourisme intégrant de nouvelles offres
- Promouvoir les sites touristiques existants sur la base d'une communication efficiente
- Assurer la bonne réalisation des projets actés et initiés sur le territoire
- Créer une réflexion globale sur le tourisme intégrant de nouvelles offres
- Promouvoir les sites touristiques existants sur la base d'une communication efficiente
- Assurer la bonne réalisation des projets actés et initiés sur le territoire

## **Objectif 2 : Développer un cadre de vie qualitatif en adéquation avec les attentes**

Objectif 2.1 : Insérer le territoire dans une démarche en faveur de la transition écologique

- Soutenir les initiatives privées dans les projets d'amélioration de l'habitat en lien avec le SPPEH
- Faciliter, promouvoir, initier et/ou contribuer aux actions en faveur d'une gestion des déchets actives et d'une réduction de la production de déchets sur le territoire
- Favoriser et initier toutes les actions ou démarches en faveur de la transition écologique et de l'environnement sur le territoire, en propre ou dans le cadre d'une démarche partenariale

Objectif 2.2 : Proposer un niveau de services qualitatif aux habitants

- Placer les jeunes au cœur de l'action communautaire avec l'appui du Point Information Jeunesse
- Pérenniser et favoriser un déploiement multi territorial (entre les communes) des actions conduites
- Assurer une gestion efficiente des services déployés au titre de la famille avec l'ensemble des acteurs agissant sur le territoire
- Engager le territoire de la CC des Sucs dans un plan d'actions nouvelles dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (Suite à l'Analyse des Besoins Sociaux)
- Assurer la réussite et la bonne gestion des équipements communautaires sur le périmètre de l'offre existante
- Soutenir l'agriculture du territoire et initier des synergies avec l'ensemble des acteurs

- Développer une stratégie touristique de mise en valeur du territoire sans rechercher un tourisme de masse
  - Créer une réflexion globale sur le tourisme intégrant de nouvelles offres
  - Promouvoir les sites touristiques existants sur la base d'une communication efficiente
  - Assurer la bonne réalisation des projets actés et initiés sur le territoire

### **Objectif 3 : Répondre aux besoins sociaux**

- Engager le territoire de la CC des Sucs dans un plan d'actions nouvelles pour répondre aux enjeux identifiés par l'Analyse des Besoins Sociaux dès l'exercice 2021
- Assurer l'efficacité des services existants par une recherche d'amélioration qualitative des services
- Incrire la Communauté de Communes dans un rôle central en faveur de l'action sociale sur son territoire à destination des personnes âgées et des publics fragiles.

### **Objectif 4 : Poursuivre une interaction mutualisée, solidaire, appropriée avec les communes membres**

Les projets et actions font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 2.

#### **4.6. Les actions de coopération inter territoriale**

Entre EPCI :

- Tourisme : à développer : itinérance (Via Fluvia), Pleine Nature...
- Préservation et gestion des milieux aquatiques : gestion des rivières et la GEMAPI (avec l'EPAGE)
- Gestion des déchets

À l'échelle du PETR :

- Abattoir d'Yssingeaux
- Services mutualisés : ADS
- PAT
- France mobilité
- Plan Climat Air Énergie – Territoire à Énergie Positive

### **Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie**

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), Banque des territoires, services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation

de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisine propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

## Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### 6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de la Jeune Loire assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un poste de directeur responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. La personne responsable pourra être assistée d'un animateur chargé de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le contrat concernant plusieurs collectivités, celles-ci désignent le PETR de la Jeune Loire comme responsable de la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire. Madame Cécile LEGAT, directrice du PETR de la Jeune Loire, est donc nommée responsable du pilotage du CRTE pour le compte du territoire.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

### 6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial – conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

#### 6.4 Le conseil départemental

Le Département est chef de file des politiques de solidarité humaines et territoriales, il a également compétence en matière de politiques de mobilité, comme principal gestionnaire de la route et maître d'ouvrage du schéma cyclable départemental, sur les espaces naturels sensibles, sur l'aménagement numérique du territoire et sur les politiques de l'habitat et du logement d'échelle départementale. À ces titres, il pourra apporter son concours aux actions visées par le CRTE, ainsi qu'aux actions et projets répondant aux objectifs des politiques départementales.

Le Département s'engage à participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Dans le cadre de la contractualisation qu'il établit avec chaque intercommunalité pour accompagner ses projets structurants et son projet de développement, le Département s'engage à examiner en particulier les actions et projets du CRTE, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier.

Le Département, via ses cadres d'interventions, pourra ainsi apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. La décision fera l'objet d'une délibération de l'Assemblée départementale ou de la Commission Permanente du Département.

#### 6.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

## 6.6. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad'hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

La convention financière annuelle correspondant au CRTE est jointe en annexe 3.

## Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire

intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

## 7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, la Présidente du Conseil départemental, ou son représentant, et par le Président du territoire où son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services des territoires de la Jeune Loire, des services de l'État, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siégera au moins deux fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

## 7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et du territoire de la Jeune Loire. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Liste des membres :

- Représentants de l'État
- Représentants des 5 communautés de communes
- Représentant du PETR
- Représentants du Conseil départemental
- Représentants des partenaires financeurs

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Etablir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

### **7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets**

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

### **Article 8 – Suivi et évaluation du CRTE**

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

## **Article 9 – Résultats attendus du CRTE**

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront construits par le comité technique et choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

## **Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE**

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat couvre la durée des mandats du bloc communal.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## **Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE**

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

## **Article 12 – Résiliation du CRTE**

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

## **Article 13 – Traitement des litiges**

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif.

Signé à

le **29 JUIL. 2021**

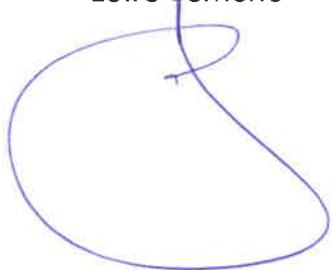


Le Préfet de la  
Haute-Loire



La Présidente du Conseil  
départemental de la Haute-Loire

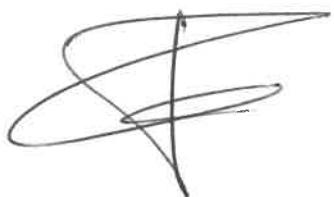
Le Président de la  
communauté de communes  
Loire Semène



Le Président de la  
Communauté de communes  
Pays de Montfaucon



Le Président de la  
communauté de communes  
du Haut Lignon



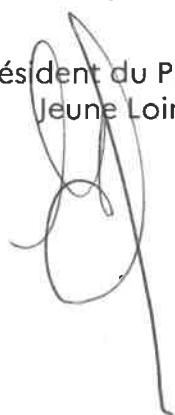
Le Président de la  
Communauté des Marches du  
Velay Rochebaron



Le Président de la  
Communauté de communes  
des Sucs



Le Président du PETR de la  
Jeune Loire



## **Sommaire des annexes**

**Annexe 1 – Orientations stratégiques**

**Annexe 2 – Fiches actions**

**Annexe 3 – Maquette financière annuelle**

## **AXE 1 : GARANTIR L'ESSENTIEL DES SERVICES DANS UNE LOGIQUE DURABLE ET EQUILIBREE**

### **FICHE N° 1 :**

REUSSIR A APPREHENDER LES BESOINS DES NOUVELLES POPULATIONS ET ADAPTER L'OFFRE DE SERVICES

#### **CONTEXTE AU REGARD DE LA STRATÉGIE ET DES ENJEUX**

- Un territoire multi polarisé aux densités de population variant de faible à forte selon les secteurs
- Une croissance démographique importante depuis 30 ans avec un rééquilibrage du territoire au profit des franges rurales
- Une attractivité résidentielle notable
- Glissement de la tranche d'âge des familles accueillies sur le territoire
- Vieillissement de la population
- Arrivée d'une population de jeunes retraités
- Un taux important de résidences secondaires sur certains secteurs

#### **OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS**

- Renforcer la structuration multipolaire du territoire et gommer les disparités entre les communes
- Concilier les besoins des jeunes ménages et de la population âgée du territoire par l'intermédiaire de l'offre d'équipements, logements adaptés...
- Faciliter l'inclusion sociale en prenant en compte les nouveaux besoins en termes de services induits par l'attractivité territoriale
- Stimuler l'activité et le développement des emplois
- Favoriser l'essor d'activités présentes en répondant aux attentes de qualité de la clientèle

#### **EFFETS ATTENDUS**

- Une dynamique territoriale harmonisée en termes de services de proximité
- Répondre aux besoins de proximité des habitants tout en limitant les contraintes de déplacement
- Adapter l'offre de logements aux mutations sociodémographiques
- Un développement de l'accessibilité à l'offre culturelle
- Permettre un développement ambitieux qui préserve une cohérence et un équilibre entre les communes

#### **DESCRIPTIF DES ACTIONS**

##### **1.1 / Favoriser l'évolution des services et le développement d'une offre d'équipements adaptés aux besoins de la population**

###### **A- ASSURER LA MISE EN ŒUVRE D'UNE COUVERTURE EQUILIBREE DES SERVICES A LA PERSONNE**

- ▶ Maintenir et compléter les services de santé essentiels (du type maison de santé...)
- ▶ Favoriser l'accès à la culture et à sa diffusion
  - ▶ Renforcer et adapter les services aux publics ciblés : enfance, adolescence, séniors, précaires, personnes en situation de handicap
  - ▶ Mailler le territoire d'une offre de services autour des pratiques sportives et de loisirs...

###### **B - CREER DES LIEUX POUR FAVORISER L'ACCES AU SERVICE (type maison de services aux publics, Maison France Service...)**

###### **C - OFFRIR UN PARCOURS RESIDENTIEL COMPLET ET DES LOGEMENTS QUALITATIFS**

- ▶ Requalifier le parc résidentiel pour améliorer le confort et l'attractivité du parc de logements
- ▶ Diversifier l'offre
- ▶ Développer une offre de logements adaptés en centre-bourg

**1.2/ Réaménager des espaces urbains et déployer le programme Petites Villes de demain**

**A - PROPOSER UN CADRE DE VIE EN CENTRE-BOURG AGREABLE, SECURISE ET FONCTIONNEL**

- ▶ Améliorer l'image du centre-bourg (rénovation de façade, de devantures, harmonisation de mobilier urbain, réaménagement d'espace...)

**B-ADAPTER LES CENTRE BOURG AUX NOUVEAUX USAGES DE CONSOMMATION**

- ▶ Créer des aménagements et tester des expérimentations pour accompagner les mutations des pratiques des consommateurs (consignes, points de récupération drive...)
- ▶ Améliorer le parcours de l'usager et des clients en centre-ville (plan de circulation, stationnement, repenser la logistique urbaine...)

**1.3 / Favoriser le développement de l'économie présentelle pour diversifier l'offre d'emploi**

**A - CREER LES CONDITIONS DU MAINTIEN DES COMMERCES AU SEIN DES BOURGS**

- ▶ Animer une politique locale du commerce (fédérer les professionnels et créer les conditions de coopération)
- ▶ Protéger la destination commerciale des locaux d'activité en rez-de-chaussée
- ▶ Favoriser l'adaptation des locaux commerciaux

**B – SOUTENIR UNE OFFRE D'ACCUEIL EN IMMOBILIER D'ENTREPRISE** (du type boutique éphémère, boutique à l'essai...)

**AXE 1 : GARANTIR L'ESSENTIEL DES SERVICES DANS UNE LOGIQUE DURABLE ET EQUILIBREE**

**FICHE N° 2 :**

**GARANTIR UNE MOBILITE POUR TOUS ET ECONOME EN ENERGIE FOSSILE**

**CONTEXTE AU REGARD DE LA STRATEGIE ET DES ENJEUX**

Une mobilité des ménages essentiellement interne (73%)

Une utilisation quasi-systématique de la voiture personnelle.

Bon équipement des ménages en voiture.

Un manque d'aménagements qui crée de l'insécurité pour les cyclistes

Des longues distances entre les lieux de vie et d'activités avec une problématique de topographie

**OBJECTIFS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELS**

Energétique : Proposer des alternatives pour atténuer le coût des déplacements pour les acteurs du territoire (entreprises et citoyens), réduire le poids des inégalités territoriales en matière énergétique et maintenir le développement multipolaire du territoire.

Environnementaux : Pour améliorer la qualité de l'air et participer à l'atteinte des objectifs nationaux et régionaux en matière de GES : réduire le volume de véhicules sur les routes, contribuer à la transition énergétique du territoire de la Jeune Loire.

Sociaux : Au-delà de lutter contre les inégalités en matière énergétique en réduisant la fracture énergétique et la dépendance des ménages les plus précaires et les plus isolés au coût de l'énergie, la stratégie mobilité doit permettre d'améliorer l'accès aux services et commerces pour tous les publics notamment les plus fragiles et isolés.

Economiques : Les entreprises qui ont fait le choix de s'implanter sur notre territoire rural peuvent être amenées à reconstruire leur choix compte tenu du poids économique de l'énergie et des difficultés de recrutement déjà prégnantes sur le territoire. Le développement d'initiatives en faveur des mobilités alternatives doit contribuer au maintien des entreprises et des emplois sur le territoire.

Activer différents leviers de mobilité

Favoriser la mise en place de plans de mobilité

**EFFETS ATTENDUS**

Réduction du budget transport

Offrir des solutions pragmatiques

Déployer un réseau cyclable « utilitaire et touristique », utile au quotidien pour les habitants et bénéfique et attractif pour les touristes

Réduction des GES

**DESCRIPTIF DES ACTIONS**

**1/ Renforcer les pratiques alternatives à l'autosolisme**

- TRAIN : favoriser l'accès aux gares du territoire
- COVOITURAGE : renforcer le maillage des aires de covoiturage sur le réseau secondaire (actuellement 9 aires aménagées), et la pratique (équipements complémentaires du type borne de recharge, consignes, stationnement vélo...)
- STATIONNEMENT – EQUIPEMENT favorisant la multimodalité

## ANNEXE 1 CRTE - TERRITOIRE DE LA JEUNE LOIRE – 13 07 2021

- TRANSPORT EN COMMUN : optimiser le maillage et le fonctionnement actuel de ce service, desserte des ZA

### **2/ Initier des expérimentations**

- Déployer le programme France Mobilité
- Tester le transport à la demande
- Accompagner les solutions solidaires (du type Mobi'pouce...)

### **3/ Promouvoir et améliorer les pratiques alternatives à la voiture (vélo, marche...)**

- Aménagements de parcours sécurisés et de liaisons douces entre les lieux de vie, de services et les lieux d'activité, les ZA.
- Équipements spécifiques (achat de VAE, stationnement sécurisé pour les vélos en centre bourg et à proximité des lieux de services, pistes cyclables), schéma directeur cyclable,
- Formation : actions de sensibilisation et de formation aux pratiques douces et au partage de la route

**AXE 1 : GARANTIR L'ESSENTIEL DES SERVICES DANS UNE LOGIQUE DURABLE ET EQUILIBREE**

**FICHE N° 3 :**

**ACCELERER LE DEPLOIEMENT DES RESEAUX DE COMMUNICATION**

**CONTEXTE AU REGARD DE LA STRATÉGIE ET DES ENJEUX**

La connectivité numérique est désormais indispensable à tous et partout, au travail, dans les déplacements, en vacances

Déploiement de la fibre engagé par la régie Auvergne Numérique à partir de 2013.

**OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS**

Permettre d'accélérer le déploiement d'un réseau fixe et mobile de qualité

Accompagner la transformation numérique

S'engager dans une culture des usages numériques, c'est-à-dire celle des flux de données, d'informations et de communication, avec des approches centrées sur l'usager

Le digital comme levier d'attractivité

**EFFETS ATTENDUS**

- Se positionner comme « smart territoire »
- Des gains socio-économiques
- Une vision accessible du numérique et de son utilité pour le grand public
- L'installation d'équipements liés au numérique utilisés par tous

**DESCRIPTIF DES ACTIONS**

**1/ Résorber la fracture numérique**

- Poursuivre le déploiement de la fibre et/ou de solutions alternatives
- Etendre l'accès aux services numériques disponibles

**2/ Favoriser les usages numériques et la protection des données**

- E-administration : proposer des services plus proches des usagers, développer des solutions numériques pour permettre l'agilité des organisations publiques, mutualiser des services, déployer une stratégie et des outils visant à maîtriser et sécuriser les données (cyber sécurité)
- Télémédecine : lancer des expérimentations et déployer des solutions pour garantir un accès aux services de soin (mise en place de cabine de téléconsultation, portail d'information grand public ...)
- Le numérique au service du développement économique : e-commerce, espace de coworking et de microworking, télétravail
- Favoriser l'accès au numérique pour tous : équipements, conseiller numérique, formation

**3/ Résorber les problèmes de connectivité mobile des zones blanches ou grises du territoire**

- Rechercher et déployer des solutions

## **AXE 1 : GARANTIR L'ESSENTIEL DES SERVICES DANS UNE LOGIQUE DURABLE ET EQUILIBREE**

### **FICHE N° 4 :**

#### **VALORISER LES INITIATIVES PARTENARIALES OU SOLIDAIRES FAVORISANT LE LIEN SOCIAL**

##### **CONTEXTE AU REGARD DE LA STRATÉGIE ET DES ENJEUX**

Une dynamique de la vie associative sur le territoire

Des disparités territoriales en matière de développement et de solidarité territoriale

Une organisation de territoire multipolaire

##### **OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS**

Accompagner et coordonner les actions créatrices de lien

Faciliter l'inclusion sociale en prenant en compte les nouveaux besoins en termes de services

Conforter l'organisation multipolaire du territoire et développer les complémentarités et les connexions entre les bourgs

Maintenir les rapports « ville-campagne » privilégiés qui participent à l'identité du Pays

##### **EFFETS ATTENDUS**

Plus de lien social

Plus de cohésion territoriale

Amélioration du vivre ensemble

Favoriser la qualité de vie

##### **DESCRIPTIF DES ACTIONS**

###### **1/ Développer le « vivre ensemble » (volet animation)**

- Favoriser les initiatives et projets inclusifs à forte utilité sociale : économie sociale et solidaire, mieux vieillir, personnes en situation de handicap, renforcement de l'accompagnement des jeunes dans leur parcours de vie et dans la parentalité, parité...
- Soutien à l'organisation de projets et évènementiels culturels et sportifs (les résidences d'artistes, soutien à la lecture publique...)
- Accompagner la vie associative, les projets permettant de renforcer le bénévolat et les échanges entre habitants.
- Vivre sur un territoire apaisé et serein : prévention et sécurité

###### **2/ Favoriser la complémentarité entre les communes**

- Soutien aux projets permettant d'organiser la solidarité et le lien entre les services proposés dans les communes
- Favoriser les connexions entre les communes

###### **3/ Soutenir les initiatives favorisant l'appropriation de l'identité territoriale**

- Développer et accompagner des projets culturels, patrimoniaux et éducatifs

**AXE 2 : AMPLIFIER LES CAPACITES DE DEVELOPPEMENT, D'ENTREPRENDRE EN JEUNE LOIRE, POUR UNE MEILLEURE VALORISATION DES RESSOURCES DU TERRITOIRE, VECTEUR DE CROISSANCE ET D'EMPLOIS**

**FICHE N° 5 :**  
CONFORTER L'ECONOMIE ET ACCOMPAGNER LA DIVERSIFICATION

**CONTEXTE AU REGARD DE LA STRATÉGIE ET DES ENJEUX**

Une économie qui s'appuie sur le développement endogène et sur les filières historiques du territoire : plasturgie, mécanique, tissage, agroalimentaire, bois et cartonnier

Le dynamisme économique réside aussi dans le gain de population : le développement résidentiel doit s'accompagner d'un développement de l'économie présente.

L'indice de vieillissement, premier vecteur de développement de l'économie présente

**OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS**

Stimuler l'activité et le développement des emplois

Accompagner le développement des entreprises

Mettre en place les conditions d'accueil du renouvellement du tissu industriel

Développer les zones d'activités afin de mettre en œuvre les objectifs du SCoT

**EFFETS ATTENDUS**

Conforter l'emploi local et créer des emplois

Soutenir la compétitivité des entreprises et leurs projets de développement

Emergence d'une diversité de biens et de services qui favorisent la vie sociale, l'état de santé, l'autonomie et la qualité de vie des aînés

**DESCRIPTIF DES ACTIONS**

**1/ Conforter les sites de production industrielle**

- Développer une offre spatiale (opérations d'aménagement de ZA) adaptée aux besoins de développement des entreprises locales et d'accueil de nouvelles activités
- Optimiser le foncier disponible en zone d'activité

**2/ Accompagner les mutations économiques et l'innovation**

- Actions de promotion des métiers et de formations (sur les métiers en tension, telles que les métiers de service spécialisé...)
- Opérations liées à la reconquête de friches ou de locaux et à leur reconversion pour favoriser le développement économique
- Développement d'une offre de services innovants adaptés aux besoins du consommateur (e-commerce, nouvelles formes de distribution...)
- Accompagner la numérisation et l'automatisation dans les entreprises
- Mener des opérations visant à soutenir des filières émergentes

**3/ Développer l'industrie**

- Soutenir la structuration et le développement des filières : plasturgie, agroalimentaire, bois, mécanique, tissage

**4/ S'appuyer sur l'économie présente pour développer de l'emploi local**

- Actions des collectivités territoriales en faveur de l'implantation des professionnels de santé
- Silver économie : logements adaptés (typologie, domotique...), offre de transport, tourisme séniors (accessibilité), services à la personne...
- Soutien aux services et commerces

**AXE 2 : AMPLIFIER LES CAPACITES DE DEVELOPPEMENT, D'ENTREPRENDRE EN JEUNE LOIRE, POUR UNE MEILLEURE VALORISATION DES RESSOURCES DU TERRITOIRE, VECTEUR DE CROISSANCE ET D'EMPLOIS**

**FICHE N° 6 :**  
VALORISER L'IDENTITE ET LES SAVOIR-FAIRE LOCAUX

**CONTEXTE AU REGARD DE LA STRATÉGIE ET DES ENJEUX**

La Jeune Loire un cœur de nature avec des points d'intérêt paysagers (Sucs volcaniques, vallée de la Loire...) et des activités de découverte et de plein air

Une richesse patrimoniale et culturelle : terroir - produits locaux, tourisme de bouche, sites emblématiques, savoir faire

**OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS**

Mailler le territoire de produits d'économie touristique, novateurs et durables

Faire progresser la mise en marché et la promotion des ressources de la population locale et des clientèles extérieures

Offrir les clés d'interprétation des patrimoines

Renouer les liens sociaux par la mise en œuvre de projets inclusifs autour des patrimoines locaux

Diffuser la culture Jeune Loire par la mise en réseau des espaces et acteurs culturels

Renforcer le positionnement du territoire sur un tourisme « vert » et « doux »

**EFFETS ATTENDUS**

Une offre touristique confortée et diversifiée

Développement de la promotion des savoir-faire du territoire

Création, à l'échelle du territoire, de produits porteurs d'une économie touristique durable, mais aussi vecteurs d'attractivité et de notoriété.

Augmenter le nombre de nuitées

Allonger la saison touristique

**DESCRIPTIF DES ACTIONS**

**1/ Développer et qualifier une offre de tourisme durable autour de différentes thématiques :**

- Tourisme de pleine nature
- Agro-tourisme
- Tourisme sportif
- Culture et patrimoine
- Tourisme industriel
- Gastronomie
- Tourisme bleu (rivières, baignade...)

**2/ Favoriser le maintien des activités agricoles et le développement des circuits courts**

- Développer et mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial
- Moderniser l'abattoir d'Yssingeaux
- Développer les circuits courts en confortant et développant les outils de production, d'abattage, de transformation (comme une légumerie et les outils de transformation à la ferme), de logistique pour faciliter l'approvisionnement local et des outils de vente sur le territoire
- Actions de sensibilisation et de communication : valorisation des pratiques agro-écologique, visite à la ferme, combiner balades - dégustation

**3/ Soutenir l'accueil et le développement des activités artisanales**

## ANNEXE 1 CRTE - TERRITOIRE DE LA JEUNE LOIRE – 13 07 2021

- Faire connaître et valoriser les métiers artisanaux et l'artisanat d'art (création de lieux, d'évènements...)
- Créer les conditions favorables à la création, reprise et au développement d'activités artisanales

**AXE 2 : AMPLIFIER LES CAPACITES DE DEVELOPPEMENT, D'ENTREPRENDRE EN JEUNE LOIRE, POUR UNE MEILLEURE VALORISATION DES RESSOURCES DU TERRITOIRE, VECTEUR DE CROISSANCE ET**

D'EMPLOIS

**FICHE N° 7 :**

FAVORISER LA VALORISATION ECONOMIQUE DES RESSOURCES DU TERRITOIRE

**CONTEXTE AU REGARD DE LA STRATÉGIE ET DES ENJEUX**

La Jeune Loire, territoire d'entrepreneurs

La Jeune Loire, territoire engagé dans l'élaboration d'un PCAET et dans l'animation d'un PAT

Avec la crise COVID, transformation accélérée des modes d'organisation du travail

**OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS**

Inscrire l'économie circulaire comme priorité pour réussir la transition écologique du territoire.

Favoriser les démarches de collaboration entre entreprises locales

Favoriser une économie rurale entrepreneurante

Mener des opérations visant à encourager la créativité, l'entreprenariat et l'accueil d'activités

**EFFETS ATTENDUS**

Maintenir la valeur ajoutée sur le territoire et accompagner l'efficacité économique

Maintenir et créer des emplois

Diminuer la dépendance du territoire en matière d'approvisionnement de matières premières et de produits.

Conforter l'esprit d'entreprendre

**DESCRIPTIF DES ACTIONS**

**1/ Structurer des démarches collectives (économie circulaire)**

- Favoriser les synergies entre acteurs et accompagner les écosystèmes vertueux qui créent à la fois de la valeur économique, sociale et environnementale : conforter la structuration d'une filière bois énergie locale pour approvisionner le territoire, favoriser l'approvisionnement de proximité dans les cantines et restaurants du territoire, favoriser la réparation et le réemploi (ressourcerie)...
- Sensibiliser et accompagner le consom'Acteur
- Favoriser le recyclage de déchets (plastiques)

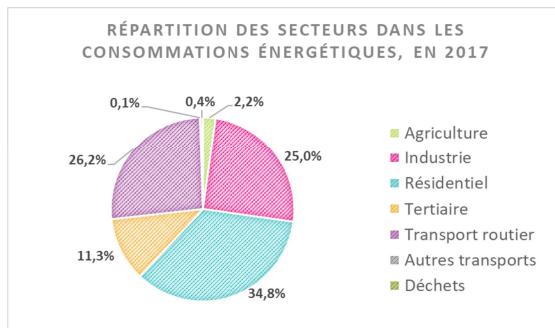
**2/ Créer un écosystème favorable aux entrepreneurs**

- Accompagner les lieux et services dédiés aux entrepreneurs permettant de développer de nouveaux modes de travail et la mise en réseau des acteurs (tiers lieux, espace de co-working, Fab Lab...)
- Proposer une offre immobilière adaptée aux besoins des entrepreneurs
- Accompagner la création, reprise et le développement d'activités

**AXE 3 : INSCRIRE LE TERRITOIRE DANS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE, AFIN DE RENFORCER L'ATTRACTIVITE DURABLE DU TERRITOIRE ET D'APPORTER UNE REPONSE AUX DEFIS ENVIRONNEMENTAUX**

**FICHE N° 8 :**  
AMELIORER L'EFFICACITE ENERGETIQUE DU TERRITOIRE

**CONTEXTE AU REGARD DE LA STRATÉGIE ET DES ENJEUX**



**OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS**

- Tendre vers l'exemplarité écologique des collectivités dans la gestion de leur patrimoine et les services rendus aux acteurs du territoire
- Favoriser un parc bâti économe en énergie
- Proposer une offre d'accompagnement à la rénovation énergétique (plateforme)
- Réduire les déplacements pendulaires et les émissions de GES et de polluants atmosphériques
- Valoriser le territoire et son action en faveur du développement durable

**EFFETS ATTENDUS**

- Diminuer les consommations d'énergie
- Réduire la production des déchets et améliorer le tri
- Diminuer la précarité énergétique sur le territoire
- Des comportements plus sobres

**DESCRIPTIF DES ACTIONS**

**1/ Favoriser la performance énergétique dans l'habitat, l'économie, les équipements**

- Rénovation énergétique des logements et des bâtiments industriels et tertiaires
- Remplacer systématiquement le matériel obsolète énergivore par du matériel "sobre", optimisation des process
- Accompagner la rénovation du parc d'éclairage public
- Conseiller, accompagner la recherche de performance énergétique et la mise œuvre d'actions
- Aménager les zones d'activités dans une logique durable (proximité du bassin d'emploi)

**2/ Mener une politique de gestion durable des déchets**

- Réduire la production de déchets à la source (prévention, promotion des gestes éco-responsables, taxe incitative...)
- Améliorer le tri et accompagner l'extension des consignes de tri
- Optimiser les filières de collecte, de traitement, de recyclage et de réutilisation

**AXE 3 : INSCRIRE LE TERRITOIRE DANS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE, AFIN DE RENFORCER**

**L'ATTRACTIVITE DURABLE DU TERRITOIRE ET D'APPORTER UNE REPONSE AUX DEFIS ENVIRONNEMENTAUX**

**FICHE N° 9 :**  
**S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

**CONTEXTE AU REGARD DE LA STRATEGIE ET DES ENJEUX**

Hausse des températures

Inconfort thermique dans l'habitat et les bâtiments

Modification de la phénologie, destruction de récolte, problématique de la ressource en eau (stress hydrique), phénomène d'inondation

Dépendance à la voiture pour se déplacer en Jeune Loire (75%)

**OBJECTIFS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELS**

- Encourager l'autonomie alimentaire du territoire en proposant une alimentation locale et saine
- Favoriser un cadre de vie de qualité pour une attractivité renforcée.
- Eviter l'étalement urbain, l'artificialisation des sols, la destruction de la biodiversité, la disparition des surfaces agricoles
- Préserver la santé des habitants

**EFFETS ATTENDUS**

- Tendre vers un territoire préservé et résilient
- Un modèle agricole adapté au changement climatique

**DESCRIPTIF DES ACTIONS**

**1/ Maintenir une qualité de vie par une politique d'aménagement du territoire durable**

- Faciliter l'intégration des ambitions du PCAET dans les documents d'urbanisme des communes
- Mettre en œuvre une politique d'aménagement vertueuse (logements, végétalisation des centre-bourg, ombrière...)
- Agir en faveur de solutions de mobilité permettant de baisser les gaz à effet de serre et les pollutions liées au transport (véhicule électrique, télétravail...)

**2/ Développer la résilience des activités économiques du territoire pour mieux s'adapter aux effets du changement climatique**

- Accompagner le modèle agricole local vers l'agroécologie
- Soutenir l'adaptation des filières économiques

**3/ Anticiper la gestion des risques**

- Naturels : prévention des risques sécheresse, incendie, inondation...
- Sanitaires : prévention des risques épidémiques (pandémie), invasions biologiques...

**AXE 3 : INSCRIRE LE TERRITOIRE DANS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE, AFIN DE RENFORCER  
L'ATTRACTIVITE DURABLE DU TERRITOIRE ET D'APPORTER UNE REPONSE AUX DEFIS  
ENVIRONNEMENTAUX**

**FICHE N° 10 :**

PRESERVER LE CADRE DE VIE « OFFRE D'APPEL » DE LA JEUNE LOIRE ET VALORISER LES RESSOURCES

**CONTEXTE AU REGARD DE LA STRATÉGIE ET DES ENJEUX**

La Jeune Loire, un cœur de nature exceptionnel

Etat des lieux de la production d'énergies renouvelables :

- Bois énergie 53,6 %, principale source d'énergie renouvelable sur le territoire - Une production qui doit aller de pair avec des équipements performants
- Hydroélectricité 22,2 %
- Géothermie 11,8 %

Projections du PCAET : Solaire thermique - Développement privilégié sur les bâtiments résidentiels et de loisirs

Photovoltaïque - développement privilégié sur les bâtiments résidentiels et tertiaires

**OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS**

- Disposer d'une programmation énergétique à l'échelle du territoire de La Jeune Loire pour freiner la consommation et améliorer l'efficacité énergétique, identifier le potentiel de production d'énergie renouvelable, augmenter l'utilisation d'énergie renouvelable (élaboration d'un PCAET en cours)
- Garantir un entretien des espaces publics respectueux de l'environnement
- Préserver la qualité de l'eau des bassins de captage
- Préserver la qualité des sols et de l'air
- Responsabiliser les usagers face à la consommation d'eau

**EFFETS ATTENDUS**

- Promouvoir l'exemplarité des collectivités
- Limiter et réduire la consommation d'eau sur le territoire
- Limiter les impacts sur la biodiversité

**DESCRIPTIF DES ACTIONS**

**1/ Protéger et gérer durablement la ressource en eau**

- Structurer la compétence eau assainissement
- Mener des actions visant à sensibiliser les usagers sur la consommation et la gestion de l'eau, faire connaître les systèmes de récupération d'eau
- Poursuivre la recherche de solutions pour sécuriser l'accès à l'eau potable, protéger les zones de captage et déployer des systèmes d'interconnexion
- Mener une réflexion sur les systèmes d'irrigation et de retenue d'eau
- Eaux usées : diagnostic des réseaux existants et mise en œuvre d'une politique de déploiement de solutions adaptées aux enjeux
- GEMAPI et eaux pluviales

**2/ Préserver les paysages et les motifs identitaires forts de la Jeune Loire : forêt, réseau hydrographique, qualité du bâti, entrées de bourg**

**3/ Sauvegarder la biodiversité : zones humides, faune, flore ...**

**4/ Développer la production d'énergie renouvelable : photovoltaïque, biomasse bois (filière bois énergie), méthanisation, hydroélectricité**